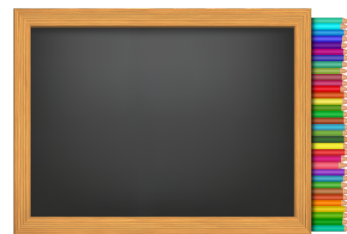


# INSCRIPTIONS SCOLAIRES



## VOS DEMARCHES :

UNE PRE-INSCRIPTION EST A EFFECTUER AU PRÉALABLE AU SECRETARIAT DE MAIRIE AVANT L'INSCRIPTION AUPRES DU DIRECTEUR OU DIRECTRICE DES ECOLES PRIMAIRES OU MATERNELLE.



## DOCUMENTS A FOURNIR

- Certificat de pré-inscription dûment complété,
- Fiche d'inscription renseignements établi par les directeurs des écoles dûment complétée,
- Copie du livret de famille complet,
- Copie du jugement (pour les enfants en garde alternée)
- Copie du carnet de santé (pages de vaccination),
- Certificat de radiation de l'école précédemment fréquentée, pour les nouveaux inscrits (sauf pour les enfants nés en 2020),
- Décharge pour autoriser une personne mineure à récupérer l'enfant dûment signée.
- Décharge pour autoriser l'enfant à rentrer seule dûment signée (uniquement pour les enfants de primaire),
- Fiche sanitaire de liaison,
- Règlement des services périscolaires dûment signé des parents.

Le Service Périscolaire